

—Le demandes suivantes furent déposées sur le bureau:—
Du Gouvernement Provincial, au sujet de biffer des lignes homologuées dans le quartier Est.

De la "Montreal Carpet & Beating Co. au sujet du changement de nom de la rue St-Roch.

Des tailleurs et commerçants de pierre de la paroisse de St-Léonard de Port-Maurice, demandant l'amendement du règlement, concernant la largeur des roues.

De T. H. Berthelet, pour réclamation en dommages à sa récolte de foin causé par la construction de l'égout dans le quartier St-Denis.

Rapport de la Commission des Parcs et Traverses pour un trottoir en gravier sur le côté sud de l'Av. Mont-Royal, entre l'Av. du Parc et l'Av. Esplanade.

Réclamation de MM. A. & H. Lionais, pour possession d'une lisière de terrain sur la rue Roy, partie du lot 917 subd. 1 et 2 quartier St-Louis, par la Ville.

De M. H. M. Ramsay, pour permission de traverser la rue Commune, avec une voie d'évitement.

De l'échevin N. Lapointe, *re* pavage de la rue Richmond.

Virer \$13,488.84 pour trottoirs permanents.

Requête pour biffer la nouvelle ligne homologuée, de l'Av. Hôtel de Ville, entre les rues Ontario et Vitré.

De A. Chartier, pour un trottoir permanent sur les rues Notre-Dame et Aylwin.

Référée à l'inspecteur de la Ville pour un estimé.

Il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit requis de donner avis à la Compagnie des Tramways de Montréal d'enlever les matériaux laissés le long de la rue Ste-Catherine par la pose de ses rails.

Il est

Résolu: Que la Commission des Incendies soit requise de donner instruction à l'inspecteur des bâtiments, qu'à l'avenir, de voir à ne donner aucun permis de bâtir, etc., sans qu'au préalable les propriétaires aient obtenus les permis d'enlèvement, niveau, raccordement d'égout et l'usage de la rue pour déposer des matériaux de construction du département de la Voirie.

Il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit requis de poser un ou deux tuyaux au besoin, sous le trottoir du côté ouest de la rue St-Denis, afin d'égoutter les eaux de surface provenant de la "Montée du Zouave", de manière à empêcher les eaux de couler le long du trottoir de la rue St-Denis.

De la Compagnie du Téléphone Bell, Téléphone des Marchands et la Compagnie dite "Montreal Light, Heat & Power Co.", demandant la location des poteaux dans certaines rues.

Il est

Résolu: De référer ces demandes aux avocats de la Ville, afin de savoir le droit de ces compagnies, pour placer des poteaux dans les rues de la Cité.

Il est

Résolu: D'accorder la permission à la Compagnie du Téléphone Bell de placer des poteaux sur la rue du Champ de Mars et un poteau additionnel sur la rue Bonsecours au sud de la rue du Champ de Mars; mais sur la rue Berri, la Compagnie devra mettre un poteau en fer sur une fondation en béton, sur le côté Est de ladite rue, au sud de la rue Notre-Dame, et sur la rue Bonsecours, un poteau en fer sur une fondation en béton, au sud de la rue Notre-Dame, tel que localisé.

Il est, de plus,

Résolu: Que l'inspecteur de la Cité soit requis de soumettre toutes demandes des compagnies pour placer des poteaux devant la Commission et aussi de donner avis aux échevins représentant le quartier, l'endroit où lesdits poteaux devront être placés.

Une requête de l'Avenue Union, demandant d'améliorer la dite avenue, entre les rues Dorchester et Cathcart.

Renvoyée à l'inspecteur pour rapport.

RAPPORTS

Résolu: De faire rapport au Conseil, demandant un crédit additionnel de \$1,000.00 pour trottoirs en bois.

—*Résolu*: De faire rapport au Conseil, demandant un crédit additionnel de \$1,000.00 pour les bouches d'égout.

Il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant d'ac-

—The following demands were left on the table:—

From the Provincial Government, asking that homologated lines in East Ward be erased.

From the Montreal Carpet Beating Co. anent changing the name of St. Roch street.

From stone cutters and traders of the parish of St-Léonard de Port-Maurice, asking for the amendment of by-law concerning the width of wheels.

From T. H. Berthelet, for damages caused to his crop through the construction of a sewer in St. Denis Ward.

Report of the Parks and Ferries Committee, for a gravel sidewalk, on the south side of Mount Royal Avenue, between Park and Esplanade Avenues.

Claim of Messrs. A. & H. Lionais against the City of taking possession of a strip of land on Roy street, part of lot 917 subd. 142 St. Louis Ward.

From Mr. W. M. Ramsay, for permission to cross Common street with a siding.

From Ald. N. Lapointe, *re* Richmond street paving.

To vary \$13,488.84 for permanent sidewalks.

Petition to erase the new homologated line of Hôtel de Ville Avenue, between Ontario and Vitré streets.

From A. Chartier, for a permanent sidewalk on Notre-Dame and Aylwin streets.

Referred to the City Inspector for an estimate.

It was

Resolved: That the City Inspector be requested to notify the Montreal Street Railway Co. to remove the materials left along St. Catherine street by the laying of their rails.

—It was

Resolved: That the Fire Committee be requested to instruct the Building Inspector, that in the future, no building permit should be given, etc., unless the proprietors have previously obtained from the Road department, the lines, the level, sewer coupling and the use of the street to deposit building materials.

—It was

Resolved: That the City Surveyor be requested to lay one or two pipes if needed, under the sidewalk on the west side of St. Denis street, in order to drain the surface water coming from the "Montée du Zouave", so as to prevent water from running along the St. Denis street sidewalk.

From the Bell Telephone Co., from the Merchants Telephone Co., and from the Montreal Light, Heat and Power Co., asking at what points to place poles in certain streets.

It was

Resolved: To refer said requests to the City Attorneys, in order to ascertain if said companies had the right to erect poles in streets of the City.

—It was

Resolved: To grant the Bell Telephone Co., permission to erect poles on Champ de Mars street, and another pole on Bonsecours street on the south side of Champ de Mars street. On Berri street, the Company must erect an iron post on a concrete foundation on the east side of said street, and on Bonsecours street an iron post on a concrete foundation on the south side of Notre-Dame street, as located.

It was moreover

Resolved: That the City Surveyor be requested to submit to the Committee all the companies' demands anent the placing of poles, and also to notify the aldermen representing the wards, and show the place where the poles shall be erected.

—A petition from Union Avenue, asking for the improvement of said avenue, between Dorchester and Cathcart streets.

Referred to the City Surveyor for report.

REPORTS.

Resolved: That a report be made to Council, asking for a new appropriation of \$1,000 for wooden sidewalks.

—*Resolved*: That a report be made to Council, asking for an additional appropriation of \$1,000 for gullies.

It was

Resolved: That a report be made to Council recommending